

Pourquoi les victime de phishing, se feront encore piéger ?



Des chercheurs américains ont établi que les internautes se font avoir par des faux e-mails parce qu'ils ont tendance à surestimer leurs capacités à les identifier comme tels.



Un e-mail de type phishing prétendant provenir de la Société générale et incitant le destinataire à cliquer sur un lien en lui promettant un paiement.

Le phishing est peut-être une vieille arnaque par e-mail, mais elle marche encore très bien. Pas seulement parce que ces faux e-mails officiels sont de mieux en mieux faits mais aussi parce que les internautes se croient beaucoup plus forts qu'ils ne le sont en réalité pour les détecter. Trois chercheurs américains sont arrivés à cette conclusion après avoir mené une expérience assez pointue auprès de 600 personnes. Le compte rendu a été publié dans Journal of the Association for Information Systems. Et le bilan est sans appel : les internautes se surestiment largement.

L'idée était en effet de voir comment les internautes jugeaient leurs propres compétences à repérer des e-mails frauduleux, plutôt que de voir s'ils étaient capables de déjouer cette arnaque. Pour rappel, les courriers de phishing se présentent comme des courriers officiels de banque, d'assurance, de site d'e-commerce, d'opérateurs de télécommunication, parfois des impôts, avec texte à tonalité toute administrative, mentions légales et logo officiel pour les plus soignés. Ils demandent généralement au destinataire de cliquer sur un fichier attaché (en réalité un virus) ou de mettre à jour ses informations en cliquant sur un lien renvoyant vers un formulaire. L'internaute n'aura plus qu'à remplir. Le plus souvent, il est question de saisir des identifiants et des données bancaires... La force de cette arnaque réside dans le fait que c'est la victime qui a donné elle-même les informations. Il suffit pour cela que le mail soit bien fait, bien rédigé, l'adresse de l'expéditeur assez trompeuse.

Une étude en forme de sondage

Les trois chercheurs américains, issus de l'université du Texas (à Arlington et San Antonio) et de l'université Columbia, ont demandé à six cents participants de se soumettre à un sondage concernant l'examen de seize e-mails (présentés sous forme de fichier image). Tous étaient d'authentiques messages réellement envoyés, mais la moitié était du phishing, l'autre moitié de vrais e-mails d'entreprises.

De chaque message, les personnes ont dû dire si elles pensaient qu'il émanait réellement de l'entreprise censée l'avoir envoyé ou s'il était faux. Elles devaient aussi noter leur propre jugement sur une échelle de 50 à 100 : 50, si elles avaient répondu au hasard sur la fiabilité de l'e-mail, 100 si elles étaient parfaitement sûres de leur coup. Les chercheurs ont également demandé aux répondants à quel point ils étaient familiers (de « pas du tout » à « très ») de l'entreprise expéditrice et, à la fin, les participants étaient tenus d'estimer le pourcentage de bonnes réponses qu'ils pensaient avoir fournies.

Les enquêteurs ont également noté le temps mis par chaque participant à répondre à la première question (l'e-mail est-il légitime ou non), et ce pour les seize e-mails. Le tout était agrémenté de questions plus génériques sur la capacité des répondants à distinguer, dans l'absolu, des e-mails légitime d'emails de phishing, sur leurs activités en ligne, leur expérience, en tant que victime, du phishing.

Avoir été victime d'e-mails de phishing n'aide pas plus à les repérer

« Nous avons comparé chaque jugement des répondants sur la confiance qu'ils avaient dans leurs propres réponses à la justesse effective de la réponse, explique Jingguo Wang, de l'université du Texas à Arlington. Nous avons découvert que 80% des participants avaient une confiance moyenne plus élevée que le taux de justesse de leurs réponses. » Et quand il s'est agi pour les participants d'estimer combien de bonnes réponses ils avaient donné quant à la légitimité ou non des e-mails, les chercheurs se sont aperçus que 45% s'étaient surestimés.

L'enseignement de cette étude ? « La confiance qu'ont les internautes dans leur propre jugement et dans leur efficacité à détecter du phishing n'est qu'un faible indicateur de ce qu'il en est vraiment, on ne peut pas se fier à cette confiance » continue Jingguo Wang. Pire: même le fait que des participants aient eux-mêmes été victimes de phishing ne les aide pas à mieux reconnaître ce type d'e-mail. Le meilleur moyen d'apprendre à les détecter reste donc des séances de formation en bonne et due forme, à la fois sur la forme des messages eux-mêmes et sur la surconfiance des internautes, sur les raisons qu'ils ont de s'estimer si habiles à déceler ce genre de mails alors qu'ils ne sont pas tant que ça.

Original de l'article mis en page : Pour détecter du phishing, l'internaute moins fort qu'il ne le croit – Sciencesetavenir.fr

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, conteneurs, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRESDI n°13 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



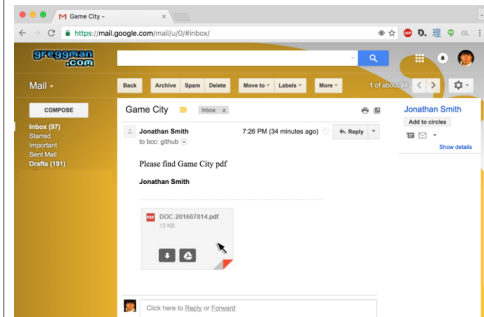
Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Pour détecter du phishing, l'internaute moins fort qu'il ne le croit – Sciencesetavenir.fr

Comment se protéger d'une nouvelle arnaque au phishing sur Gmail ?



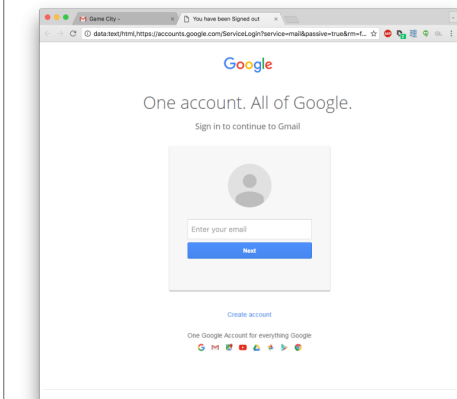
Une arnaque au phishing particulièrement élaborée vise les utilisateurs de la messagerie de Google.



Crédit : Greggman

Ce mail semble contenir une pièce jointe

Une arnaque au phishing au mode opératoire à la sophistication inédite sévit depuis plusieurs semaines sur la messagerie Gmail. L'attaque, qui vise à dérober des informations personnelles afin de les réutiliser à l'insu de l'utilisateur, prend la forme d'un mail envoyé par un contact contaminé. **Il contient une pièce-jointe et un message lapidaire du type « voici le pdf demandé »**. Un clic sur la pièce-jointe renvoie l'utilisateur vers une page à l'apparence de Google Drive et lui demande de s'identifier pour la visualiser. Une fois l'opération effectuée, l'assaillant prend possession du compte de la victime, peut à son tour envoyer le mail de hameçonnage à tous ses contacts et se livrer à des usurpations d'identité ou à des escroqueries.



Crédit : Greggman

Cette page ressemble à la page d'accueil Gmail

Comme l'explique un blogueur américain qui s'est fait piéger par l'arnaque, la pièce-jointe est en fait une image intégrée dans le corps du mail associée à un lien renvoyant automatiquement vers une page web. L'url contient « <https://accounts.google.com> » et laisse à penser qu'il s'agit du véritable site de Google. Mais elle débute par data « :text/html » et contient un script aspirant l'identifiant et le mot de passe de la victime lorsqu'ils sont renseignés dans le formulaire.

Dans un communiqué, Google dit avoir pris connaissance du problème. « Nous continuons de renforcer nos moyens de défense contre cela. Nous faisons de notre mieux pour protéger nos utilisateurs de différentes manières, en détectant les messages de phishing grâce au deep learning, en adressant des alertes de sécurité lorsque plusieurs liens suspects arrivent dans les mails, en repérant des tentatives de connexion douteuses, etc. Les utilisateurs peuvent aussi activer la validation en deux étapes pour ajouter une protection supplémentaire à leur compte », écrit Google dans un communiqué.

Comment fonctionne le phishing

Contraction des mots « fishing » (pêche en français) et « phreaking » (terme désignant le piratage des lignes électroniques) – le phishing est **une technique dite de « hameçonnage » basée sur de faux mails** qui visent à collecter les données bancaires ou les mots de passe des clients. À partir de ces documents, les pirates peuvent ensuite se livrer à des usurpations d'identité et à des escroqueries.

Ces faux courriels se présentent souvent comme des courriers envoyés par une source sûre, comme le Trésor public ou les banques. Trompées par l'expéditeur supposé, les victimes fournissent souvent elles-mêmes leurs propres données personnelles. Une autre possibilité consiste à envoyer des SMS ou des mails malveillants en masse qui contiennent un lien permettant d'installer, sans le savoir, un logiciel pirate qui pourra récupérer les données personnelles des personnes ainsi trompées.

Surveiller les mails et leur orthographe

Il s'agit donc de surveiller les mails et leur contenu. Les courriels émanant d'une structure officielle (la banque, EDF, ou la caisse d'allocations familiales par exemple) ne demandent jamais à leurs clients de saisir leurs informations personnelles directement dans un mail mais depuis un site Internet crypté. Dans ce cas, **un petit cadenas apparaît systématiquement à gauche de l'URL** du site pour garantir la confidentialité des informations.

Par ailleurs, en cas d'information importante, une banque ou un opérateur contactent généralement leurs clients par courrier ou par téléphone. Les mails utilisés dans le cadre des tentatives d'escroqueries font souvent état de **situations alarmistes** et comportent des **fautes d'orthographe** ou de syntaxe laissant penser que le message a été rédigé par un logiciel de traduction automatique.

Vérifier les adresses électroniques et les URL des sites internet

Dans certains cas de phishing, les victimes sont redirigées vers un faux-site, qui ressemble comme deux gouttes d'eau au site officiel. Il faut alors vérifier que l'URL est bien la même que celle du site copié. En général, elle est beaucoup plus longue et compliquée et on peut remarquer que, dans le corps du mail, le texte affiché sous forme de lien ne correspond pas du tout au lien réel, dont l'adresse s'affiche lorsqu'on positionne le curseur dessus. Dans le cas de l'arnaque aux faux mails de la Cpm, on peut s'apercevoir que l'adresse de réclamation ne correspond pas à celle d'un organisme officiel puisqu'elle se termine en « gmail.com ».

Original de l'article mis en page : Une nouvelle arnaque au phishing sur Gmail, comment s'en protéger

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRETEP n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Une nouvelle arnaque au phishing sur Gmail, comment s'en protéger

Alerte ! Un phishing élaboré vise les utilisateurs de Gmail



Une attaque au phishing particulièrement élaborée sévit depuis quelque temps contre les utilisateurs de comptes Gmail, ce qui amène à inviter le public à la prudence.

En matière de phishing – les escroqueries consistant à se faire passer pour un tiers de confiance afin de dérober les informations bancaires ou personnelles de sa cible –, la dernière arnaque en cours contre les utilisateurs de Gmail, particulièrement répandue en 2016, s'avère très efficace, au point de duper des utilisateurs chevronnés.

Comme la majorité des tentatives, cette arnaque commence par l'envoi d'un email a priori banal, provenant généralement d'un contact de notre carnet d'adresse qui a déjà été victime de ce phishing. La manœuvre frauduleuse mise sur sa prétendue pièce jointe.

En cliquant sur ce fichier a priori inoffensif – qui est en réalité une capture d'écran avec un lien et pas une véritable pièce jointe – pour en avoir un aperçu, l'utilisateur se retrouve sur une nouvelle page qui l'invite à se reconnecter à son compte Gmail. Apparence, URL (un « data:text » suivi de l'adresse « <https://accounts.google.com> » rassurante mais qui ouvre en fait un script)... tout semble conforme à un véritable formulaire Google. Mais en tapant son adresse et son mot de passe, la cible vient de succomber au piège.

Une victime décrit ainsi son expérience malheureuse : « Les attaquants se connectent immédiatement à votre compte dès qu'ils en ont le mot de passe, et ils utilisent l'une de vos pièces jointes, combinée à un véritable titre de mail, pour l'envoyer à vos contacts. Ils ont par exemple accédé au compte d'un élève et en ont extrait un calendrier d'entraînement sportif pour en faire une capture d'écran et l'ont ensuite associée à un titre de mail relativement en rapport pour l'envoyer aux autres membres de l'équipe. »

GOOGLE RECOMMANDE LA VALIDATION À DEUX ÉTAPES

Pour éviter de devenir la dernière victime de ce phishing élaboré, la vigilance reste de mise, notamment en vérifiant systématiquement la présence du cadenas sécurisé dans la barre d'adresse. Mais surtout en activant la validation en deux étapes : à chaque connexion à Google, en plus de votre mot de passe, vous devez saisir un code qui vous est communiqué sur votre téléphone. Aaron Stein, de Google Communications, recommande d'ailleurs cette méthode dans un communiqué qui se veut rassurant : « Nous sommes au courant de ce problème et nous continuons d'améliorer notre défense. Nous contribuons à la protection des utilisateurs contre le phishing de multiples manières, notamment grâce à la détection de [mail frauduleux] par machine learning . »

Gmail permet aussi à ses utilisateurs, en quelques clics, de signaler qu'un contenu reçu dans sa boîte mail relève du phishing. Fin novembre, des professeurs et des journalistes avaient reçu une alerte de Google contre des tentatives d'intrusion.

Vous souhaitez organiser une campagne de sensibilisation pour vos salariés, agents ou membres , n'hésitez pas à nous solliciter.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRETEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Prudence : un phishing élaboré vise les utilisateurs de Gmail – Tech – Numerama

L'association Donne-Moi un Logement victime d'un piratage informatique



Fin décembre, l'association limousine Dessine-moi un logement (DML) a été victime d'un pirate informatique qui s'est attaqué à sa boîte mail.

Ce dernier a pris le contrôle de la messagerie de sa coordinatrice et a récupéré les contacts de l'association.

Des messages ont été envoyés implorant de l'aide et parlant de « situation délicate » et d'« affaire confidentielle ».

Le pirate demande d'envoyer en urgence des recharges PCS Mastercard, un moyen de paiement très prisé des escrocs. Il ne faut évidemment pas répondre à ce message.

L'association DML, spécialisée dans le logement social d'urgence, déplore cette attaque au moment des fêtes de fin d'année et doit maintenant entièrement reconstituer son carnet d'adresses électroniques.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : L'association Donne-Moi un Logement victime d'un piratage informatique – Limoges (87000) – Le Populaire du Centre

Tendances actuelles et émergentes pour la cybersécurité en 2017





Original de l'article mis en page : Sophos : tendances actuelles et émergentes pour la cybersécurité en 2017 – Global Security Mag Online

Que nous réserve la CyberSécurité en 2017 ?



La fin de l'année c'est aussi et surtout la période des bilans. Dans cet article, nous mettrons en évidence les cinq tendances les plus importantes tendances à venir. Qu'elles se maintiennent ou évoluent durant l'année 2017, une chose est sûre, elles risquent de donner du fil à retordre aux professionnels de la cybersécurité.

1 : intensification de la guerre de l'information

S'il y a bien une chose que la cybersécurité nous a apprise en 2016, c'est que désormais, les fuites de données peuvent être motivées aussi bien par la recherche d'un gain financier ou l'obtention d'un avantage concurrentiel que pour simplement causer des dommages dus à la divulgation d'informations privées. À titre d'exemples, le piratage du système de messagerie électronique du Comité National Démocrate (DNC) américain qui a conduit à la démission de Debbie Wassermann Schultz de son poste de présidente ; ou encore, la sécurité des serveurs de messagerie qui a miné la campagne présidentielle américaine de la candidate Hillary Clinton dans sa dernière ligne droite. Il est également inexcusable d'oublier que Sigmundur Davíð Gunnlaugsson, le Premier ministre islandais, a été contraint de démissionner en raison du scandale des Panama Papers. Les événements de ce type, qui rendent publiques de grandes quantités de données dans le cadre d'une campagne de dénonciation ou pour porter publiquement atteinte à un opposant quelconque d'un gouvernement ou d'une entreprise, seront de plus en plus fréquents. Ils continueront de perturber grandement le fonctionnement de nos institutions et ceux qui détiennent actuellement le pouvoir.

2 : l'ingérence de l'état-nation

Nous avons assisté cette année à une augmentation des accusations de violations de données orchestrées par des États-nations. À l'été 2015, l'administration Obama a décidé d'user de représailles contre la Chine pour le vol d'informations personnelles relatives à plus de 20 millions d'Américains lors du piratage des bases de données de l'Office of Personnel Management. Cette année, le sénateur américain Marco Rubio (républicain, État de Floride) a mis en garde la Russie contre les conséquences inévitables d'une ingérence de sa part dans les élections présidentielles. Il s'agit là d'une autre tendance qui se maintiendra. Les entreprises doivent donc comprendre que si elles exercent ou sont liées de par leur activité à des secteurs dont les infrastructures sont critiques (santé, finance, énergie, industrie, etc.), elles risquent d'être prises dans les tirs croisés de ces conflits.

3 : la fraude est morte, longue vie à la fraude au crédit !

Avec l'adoption des cartes à puces – notamment EMV (Europay Mastercard Visa) – qui a tendance à se généraliser, et les portefeuilles numériques tels que l'Apple Pay ou le Google Wallet qui sont de plus en plus utilisés, les fraudes directes dans les points de vente ont chuté, et cette tendance devrait se poursuivre. En revanche, si la fraude liée à des paiements à distance sans carte ne représentait que de 9 milliards d'euros en 2014, elle devrait dépasser les 18 milliards d'ici 2018. Selon l'article New Trends in Credit Card Fraud publié en 2015, les usurpateurs d'identité ont délaissé le clonage de fausses cartes de crédit associées à des comptes existants, pour se consacrer à la création de nouveaux comptes frauduleux par l'usurpation d'identité. Cette tendance devrait se poursuivre, et la fraude en ligne augmenter. Le cybercrime ne disparaît jamais, il se déplace simplement vers les voies qui lui opposent le moins de résistance. Cela signifie, et que les fraudeurs s'attaqueront directement aux systèmes de paiement des sites Web.

4 : l'Internet des objets (IdO)

Cela fait maintenant deux ans que les experts prédisent l'émergence d'un ensemble de risques inhérents à l'Internet des objets. Les prédictions sur la cybersécurité de l'IdO ont déjà commencé à se réaliser en 2016. Cela est en grande partie dû à l'adoption massive des appareils connectés d'une part par les consommateurs, mais aussi par les entreprises. En effet, d'après l'enquête internationale portant sur les décideurs et l'IdO conduite par IDC, environ 31 % des entreprises ont lancé une initiative relative à l'IdO, et 43 % d'entre elles prévoient le déploiement d'appareils connectés dans les douze prochains mois. La plupart des entreprises ne considèrent pas ces initiatives comme des essais, mais bien comme faisant partie d'un déploiement stratégique à part entière. Cette situation va considérablement empirer. L'un des principaux défis de l'IdO n'est pas lié à la sécurisation de ces appareils par les entreprises, mais plutôt au fait que les fabricants livrent des appareils intrinsèquement vulnérables : soit ils sont trop souvent livrés avec des mots de passe par défaut qui n'ont pas besoin d'être modifiés par les utilisateurs, soit la communication avec les appareils ne requiert pas une authentification de niveau suffisant ; ou encore, les mises à jour des firmwares s'exécutent sans vérification adéquate des signatures. Et la liste des défauts de ces appareils n'en finit pas de s'allonger. Les entreprises continueront d'être touchées par des attaques directement imputables aux vulnérabilités de l'IdO, que ce soit par des attaques par déni de service distribué (attaques DDoS), ou par le biais d'intrusions sur leurs réseaux, rendues possibles par les « faiblesses » inhérentes de l'IdO.

5 : bouleversements de la réglementation...

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03841 84) Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » - « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27001) ;
- Expertises techniques et judiciaires (avis techniques, recherche de preuves téléphoniques, disques durs, e-mails, contenus, détournements de données...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Appréhension et gestion des crises (Data Breach) ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Le Net Expert
INFORMATIQUE
Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Les grandes tendances 2017 de la cybersécurité, Le Cercle

Vigilance – faux appels passés au nom de la CNIL



Vigilance – faux appels passés au nom de la CNIL

Vigilance – faux appels passés au nom de la CNIL



Des entreprises ont reçu, ces derniers jours, des appels téléphoniques de personnes se faisant passer pour la CNIL et prétextant devoir envoyer des documents.

Ces appels frauduleux ont pour but de collecter des informations sur votre organisation, et notamment l'adresse mail de dirigeants (directeur informatique, directeur des achats, etc.), pour préparer une attaque informatique (rançongiciel / ransomware) ou une escroquerie financière (« arnaque au Président »).

N'y répondez pas ! En cas de doute, vous pouvez contacter la CNIL au 01 53 73 22 22

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Vigilance – faux appels passés au nom de la CNIL | CNIL

Victime de Ransomware ? Payer ou ne pas payer ?



Victime de
Ransomware
? Payer ou
ne pas
payer ?

Selon une étude d'IBM, près de 70% des entreprises victimes d'un ransomware acceptent de payer les cybercriminels pour récupérer leurs données. 50% de celles-ci ont versé plus de 10.000 dollars. Pourquoi payer ? Pour récupérer l'accès à leurs données critiques.



« On ne paie pas, ce n'est pas une solution raisonnable » jugeait en début d'année le patron de l'agence de sécurité de l'Etat (Anssi). Pour Guillaume Poupard, verser des rançons aux auteurs de ransomware n'est pas la solution.

Pourquoi ? Car, entre autres, « cela contribue uniquement à soutenir financièrement les développeurs du malware » justifie Catalin Cosoi, responsable de la stratégie sécurité de BitDefender. Mais voilà, faute de sauvegarde et compte tenu de l'importance des données, des entreprises se résignent à payer.

Ransomware : des attaques à large spectre

C'est ce qu'observe IBM Security dans une étude. D'après Big Blue, les entreprises sont de plus en plus victimes de ransomware. Mais d'abord par opportunisme. Ces attaques sont désormais bien moins ciblées et affectent des victimes plus que des cibles.

L'attaque fin novembre contre le système de transport de San Francisco en est une illustration. Les pirates expliquaient ainsi automatiser l'infection par un ransomware après détection de vulnérabilités. La municipalité avait cependant refusé de payer la rançon de 100 bitcoins (alors plus de 70.000 dollars).

Selon IBM, la rentabilité du ransomware encourage à la multiplication des attaques. Près de 40% des emails de spam contiendraient désormais un tel programme malveillant. Cela se traduit mécaniquement par une hausse du nombre de victimes.

Et les entreprises victimes auraient donc majoritairement tendance, à près de 70%, à payer la rançon pour récupérer leurs données, chiffrées par les cybercriminels et donc inexploitable. Le préjudice financier dépasserait les 10.000 dollars pour 50% de ces sociétés.

Payer ou renoncer à ses données critiques

Les 20% restants auraient versé plus de 40.000 dollars, estime IBM. Au total, Big Blue évalue à 1 milliard de dollars, le montant ainsi extorqué aux entreprises grâce à un ransomware...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Ransomware – Payer ou ne pas payer ? Une large majorité d'entreprises a choisi – ZDNet

Six secondes suffisent pour pirater une carte bancaire



Six
secondes
suffisent
pour
pirater
une carte
bancaire

En multipliant les tentatives sur différents sites, des chercheurs sont parvenus à contourner facilement les systèmes de paiement sécurisés mis en place et ce sans même posséder la carte bancaire physique utilisée.



Votre carte bleue n'est en sécurité nulle part. Sans connaître aucun détail de celle-ci, des pirates peuvent facilement pirater un compte en banque. Il leur suffit simplement d'un ordinateur, d'un accès à Internet et de six secondes, révèlent les chercheurs de l'université de Newcastle, au Royaume-Uni, dans une étude publiée dans le journal académique *IEEE Security & Privacy* (IEEE signifiant Institute of Electrical and Electronics Engineer).

Dans la pratique, les chercheurs ont utilisé une attaque par force brute pour contourner les mesures de sécurité visant à protéger le système de paiement en ligne des fraudeurs. Connectée sur différents sites, l'équipe de chercheurs a généré de façon répétée et continue des variations des différentes informations sécurisées de cartes de paiement (numéro de carte, date d'expiration et cryptogramme visuel) jusqu'à obtenir un résultat favorable. D'après l'étude, c'est vraisemblablement une attaque du genre qui était au cœur de l'attaque informatique contre la filiale bancaire du géant britannique de la distribution Tesco, dont 20.000 clients ont été victimes.

Deux petites faiblesses qui en font une grosse

Si l'attaque parvient à réussir, c'est parce que le système ne détecte en effet pas les échecs répétés sur une même carte si cela se produit sur différents sites, d'autre part, tous les sites ne demandent pas les mêmes informations au même moment, ce qui permet de deviner un champ à la fois.

« Ce type d'attaque exploite deux faiblesses qui ne sont pas trop graves d'elles-mêmes mais lorsque utilisées simultanément présentent un sérieux risque pour l'ensemble du système de paiement », explique dans le communiqué Mohammed Ali, étudiant en doctorat à l'école d'informatique de l'université de Newcastle et auteur principal de l'étude.

Simplement en partant des six premiers numéros de la carte de paiement, qui servent à indiquer la banque et le type de carte et sont donc identiques pour chaque fournisseur unique, « un pirate peut obtenir les trois informations essentielles pour réaliser un achat en ligne en tout juste six secondes ». Le délai peut être extrêmement réduit dans les cas où le pirate dispose des numéros de cartes, ce qui risque d'arriver de plus en plus souvent au vu de la récente vague d'intrusions informatiques survenues dans les plus grandes entreprises. Il leur suffit dans ce cas de deviner la date d'expiration – moins de 60 essais puisque la plupart des cartes de crédit sont valides cinq ans au maximum -, puis le cryptogramme visuel composé de trois chiffres – ce qui prend dans le pire des cas 1.000 essais.

Mohammed Ali souligne toutefois que cette technique d'attaque par force brute ne marche qu'avec le réseau VISA, « le réseau centralisé de MasterCard a été capable de détecter l'attaque après moins de 10 essais – même lorsque les paiements étaient répartis sur différentes réseaux ». Autre point faible de la technique : la confirmation par SMS, que demandent bon nombre de sites d'e-commerce en France...[lire la suite]

Rapport 2015 de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

Original de l'article mis en page : Il suffit de six secondes pour pirater une carte bancaire

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Prévisions cybercriminalité pour 2017

Denis JACOPINI



vous informe

Prévisions
cybercriminalité
pour 2017

Nous sommes tombés sur cet article sur le site Internet « Informaticien.be » et n'avons pas pu nous empêcher de le partager avec vous tant il est en accord avec les prévisions ressorties de nos analyses. Aux portes de 2017, les entreprises, administrations et association non seulement vont devoir s'adapter à une réglementation Européenne risquant s'impacter lourdement la réputation des établissements qui devront signaler à la CNIL qu'elle viennent d'être victime de piratage, mais également, l'évolution des techniques de piratage vont augmenter les risques qu'auront les organismes à se faire pirater leurs systèmes informatiques. N'hésitez pas à consulter notre page consacrée aux bons conseils que nous prodiguons depuis de nombreuses années sur <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>.

Denis JACOPINI

Trend Micro présente son rapport annuel des prévisions en matière de sécurité: 'The Next Tier – 8 Security Predictions for 2017'. L'année prochaine sera marquée par des attaques de plus grande envergure à tous les niveaux. Les cybercriminels adopteront des tactiques différentes pour tirer parti de l'évolution du paysage technologique.

« Nous pensons que la General Data Protection Regulation (GDPR) va non seulement changer fondamentalement la manière dont les entreprises gèrent leurs données, mais aussi induire de nouvelles méthodes d'attaque. La tactique du ransomware va également s'étendre pour toucher plus d'appareils, tandis que la cyberpropagande influencera de plus en plus l'opinion publique», déclare Raimund Genes, CTO de Trend Micro.

En 2016, l'on a assisté à une formidable augmentation des vulnérabilités d'Apple avec pas moins de 50 fuites. A cela s'ajoutent 135 bugs Adobe et 76 bugs Microsoft. Alors que Microsoft continue d'améliorer ses facteurs limitatifs et qu'Apple est de plus en plus considéré comme le système d'exploitation prépondérant, ce déplacement apparent des 'exploits' des logiciels vulnérables va encore s'accroître en 2017.

L'IoT et l'IIoT – dans la ligne de mire des attaques ciblées

L'Internet of Things (IoT – internet des objets) et l'Industrial Internet of Things (IIoT – internet industriel des objets) seront de plus en plus dans la ligne de mire des attaques ciblées en 2017. Ces attaques tirent parti de l'engouement croissant suscité par les appareils connectés en exploitant les failles et les systèmes non protégés et en perturbant des processus d'entreprise. L'usage croissant d'appareils mobiles pour surveiller les systèmes de production dans les usines et les milieux industriels, combiné au nombre important de vulnérabilités dans ces systèmes constitue une réelle menace pour les organisations.

Explosion de l'extorsion professionnelle

Le Business E-mail Compromise (BEC) et le Business Process Compromise (BPC) représentent de plus en plus une forme relativement simple et économiquement rentable d'extorsion professionnelle. En incitant un employé innocent à verser de l'argent sur le compte bancaire d'un criminel, une attaque BEC peut rapporter 140.000 dollars. Bien que le piratage direct d'un système de transaction financière exige plus d'efforts, cela représente une manne de pas moins de 81 millions de dollars pouvant tomber aux mains des criminels.

Autres faits marquants du rapport

Le nombre de nouvelles familles de ransomware ne progresse que de 25 %. Mais le ransomware s'étend désormais aux appareils IoT et aux terminaux informatiques autres que les desktops (par exemple les systèmes POS ou les distributeurs automatiques).

Les fournisseurs ne parviendront pas à protéger à temps les appareils IoT et IIoT pour éviter des attaques DoS (refus de service) ou d'autres types d'attaques.

Le nombre de failles découvertes dans les technologies Apple et Adobe augmente, ce qui vient s'ajouter aux « exploit-kits ».

46 pour cent de la population mondiale est aujourd'hui reliée à l'internet : la cyberpropagande ne va cesser d'augmenter, à présent que les nouveaux dirigeants des grands pays sont en place. L'opinion publique risque donc d'être influencée par de fausses informations.

Comme ce fut le cas lors de l'attaque de la Banque du Bangladesh plus tôt cette année, les cybercriminels parviennent à modifier des processus d'entreprise via des attaques BPC, et à en tirer largement profit. Les attaques BEC restent d'actualité pour extorquer des fonds à des employés qui ne se doutent de rien.

Le GDPR produira des changements de politique et administratifs qui auront un lourd impact sur les coûts. Cela exigera aussi des examens complexes des processus de données pour assurer la conformité réglementaire.

De nouvelles méthodes d'attaques ciblées déjoueront les techniques de détection modernes, permettant aux criminels de s'attaquer à différentes organisations.

Original de l'article mis en page : Le ransomware s'étend aux appareils connectés et à l'internet des objets – Press Releases – Informaticien.be

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Le ransomware s'étend aux appareils connectés et à l'internet des objets – Press Releases – Informaticien.be